

PARIS
tranquillité
ÉCOLIERS

**Cette mission
vous intéresse ?**

Contactez la Mairie de Paris

DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION
Cellule de recrutement des points écoles

01 42 76 75 05

ou

recrutement-point-ecole@paris.fr

**Les postes sont
à pourvoir
immédiatement.**

La Mairie de Paris recrute

**DES SURVEILLANTS DES
TRAVERSÉES PIÉTONNES**

aux abords des écoles



Devenez >

SURVEILLANT DES TRAVERSÉES PIÉTONNES AUX ABORDS DES ÉCOLES

La mission

Assurer en toute sécurité le passage des enfants qui traversent la rue aux entrées et sorties des écoles.

Les conditions à remplir

Habiter de préférence à Paris, à proximité d'un point d'école référencé.

Être âgé de plus de 18 ans.
Être apte au travail sur la voie publique.

Pas de condition de nationalité.

Compte bancaire courant exigé.

Caractéristiques du poste



Vous serez formé(e) avant de prendre vos fonctions.



Vous travaillerez **près de chez vous**.



Vous travaillerez **pendant les périodes scolaires**.



Du **lundi au vendredi (mercredi matin inclus)**.



Lundi et jeudi, 4 fois par jour*

- De 8h00 à 8h40
- De 11h10 à 11h50
- De 13h00 à 13h40
- De 16h10 à 16h50

Mardi et vendredi, 5 fois par jour*

- De 8h00 à 8h40
- De 11h10 à 11h50
- De 13h00 à 13h40
- De 14h40 à 15h20
- De 16h10 à 16h50

Mercredi, 2 fois par jour

- De 8h00 à 8h40
- De 11h10 à 11h50

Horaires susceptibles de modification en cours d'année



Vous percevrez **une indemnité**.

* Sur certains points d'école, possibilité de ne travailler que sur les créneaux 8h00 à 8h40 et 16h10 à 16h50.
Se renseigner à la cellule recrutement des points d'écoles.